

Calculer son indemnité de licenciement : simulateur gratuit.

L'indemnité de licenciement est due lorsque vous bénéficiez au minimum d'un an d'ancienneté et que vous n'avez pas été licencié pour faute grave ou lourde.

Pour la calculer vous avez à votre disposition des simulateurs gratuits sur internet (je remercie [mon Confrère Nicolas CREISSON](#) qui régulièrement informe les internautes sur son Blog de l'existence de ces outils bien pratiques.)

Pour l'indemnité de licenciement et son calcul, vous pouvez aller [ICI](#)

Voir mes billets:

- [Comment savoir si son licenciement est abusif ?](#)
- [Licenciement: 10 questions/10 réponses](#)
- [Le Licenciement abusif: mon intervention sur France Bleue Gironde](#)

et aussi en lien avec ces billets:

- [Conseil de Prud'hommes: Notions](#)
- [Conseil de Prud'hommes: aspects pratiques](#)